

[Texte]

Is there any discussion on this point before we move to the motion?

Mrs. Killens: I would like to know who would be members of the subcommittee.

The Chairman: It is up to the committee to decide. From other committees I have been on I have seen it done in two ways: the chairman and vice-chairman and a member from each of the parties, so there is five. They do not all have to be there but up to five. Or in some cases just the chairman and a member from each of the parties. I have seen it work both ways.

Mrs. Killens: I misunderstood you. It is not five, it is four. It is the chairperson, the vice-chairman, one member of the NDP, one member of the Liberal party—

The Chairman: And one member of the government. Quite often there will be five.

Mrs. Killens: Another member of the government. Could it be the Parliamentary Secretary?

The Chairman: I do not think the Parliamentary Secretary.

Mrs. Killens: It cannot be. Can the Parliamentary Secretary come to the steering committee *ex officio*?

The Clerk: I would say if the members wished to invite him to attend the meeting, but he cannot be part of the steering committee.

Mrs. Killens: Okay.

The Chairman: Not part of the quorum.

Mrs. Killens: Can I ask what the quorum would be then? Presuming it was five members, what the quorum would be for the steering committee?

The Chairman: It would be three.

Mrs. Killens: Could I suggest that one of the members be of one of the opposition parties, either one?

The Chairman: Yes, I think that would be in order.

Mr. Reid: Madam Chairman, can the clerk read out the names of those persons who are the regular standing committee members so that we know who they are?

The Clerk: It is Mrs. Collins, Mr. Horner, Mr. McCuish, Mr. Peterson, Mr. Ricard, Madam Killens and Mr. Orlikow.

The Chairman: It is a seven-person committee.

Mr. Peterson: Could I suggest we either have a three-person subcommittee or have the committee deal with agenda and procedure in camera as a full committee, because if you have the chairman, vice-chairman and a member of each party you almost have the entire committee on the subcommittee and it really does not make a lot of sense.

The Chairman: Except that they can meet informally without all the recording and they can just get together for a few minutes and decide upon when you are going to have a

[Traduction]

Voulez-vous que nous en discutions avant de mettre la motion aux voix?

Mme Killens: J'aimerais savoir qui ferait partie du sous-comité?

La présidente: Il appartient aux membres de ce Comité-ci de décider. J'ai fait partie de deux comités où on a procédé de deux façons: le président et le vice-président et un député de chaque parti, par conséquent de cinq députés. Ils n'ont pas à être tous présents, mais le total est de cinq. Dans d'autres cas, il n'y a que le président et un député de chaque parti. Ça peut se faire des deux façons.

Mme Killens: Je vous ai mal compris. Il ne s'agit pas de cinq députés, mais de quatre. Si on compte le président, le vice-président, un député du Nouveau parti démocratique, un du Parti libéral . . .

La présidente: Et aussi un député du gouvernement. Il y a très souvent cinq députés.

Mme Killens: Vous dites un autre député du gouvernement, est-ce que ce pourrait être le secrétaire parlementaire?

La présidente: Je ne crois pas.

Mme Killens: Ce ne peut pas l'être. Le secrétaire parlementaire peut-il assister à une réunion du comité directeur *ex officio*?

Le greffier: Si les députés du comité directeur veulent bien l'inviter, mais il ne peut en faire partie.

Mme Killens: Bien.

La présidente: Il ne fait pas partie du quorum.

Mme Killens: Quel serait donc le quorum? En supposant que le comité directeur se compose de cinq députés, quel serait le quorum pour les séances du comité directeur?

La présidente: Trois députés composeraient le quorum.

Mme Killens: Puis-je proposer qu'un des députés vienne d'un des partis de l'opposition, un ou l'autre?

La présidente: Oui, je crois que c'est acceptable.

M. Reid: Madame la présidente, le greffier pourrait-il nous lire les noms des personnes qui sont des députés membres réguliers du comité permanent afin que nous puissions savoir de qui il s'agit?

Le greffier: Ce sont M^{me} Collins, MM. Horner, McCuish, Peterson, Ricard, M^{me} Killens et M. Orlikow.

La présidente: Le comité se compose de sept députés.

M. Peterson: Puis-je proposer que le sous-comité se compose de trois personnes ou que le comité plénier traite des questions de programme et de procédures à huis clos en comité plénier, car si on compte la présidente, le vice-président et un député de chaque parti, on a déjà presque le comité plénier présent au sous-comité, ça n'a pas beaucoup de sens à mon avis.

La présidente: Sauf que le sous-comité peut se réunir officieusement sans enregistrement pour quelques minutes à la fois afin de décider si on doit tenir une réunion ou ce qu'il faut